

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

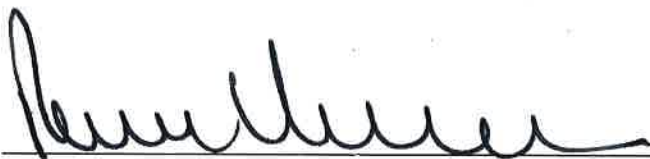
AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné,
secrétaire-trésorier et directeur général par intérim de la susdite municipalité,
QUE:**

Lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie du 15 janvier 2020, a été adopté le règlement numéro 20E-2019 « *modifiant et remplaçant le règlement 196-2018 établissant les modes spécifiques de répartition des dépenses de la Municipalité régionale de comté de Matawinie* ».

Une copie intégrale du règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

DONNÉ À RAWDON CE 16^e JOUR DE JANVIER DEUX MILLE VINGT.



Pierre Winner
Secrétaire-trésorier et directeur général par intérim